

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2009.

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de recettes de CHF 1'048'075.-, l'exercice 2009 se termine avec un bénéfice de CHF 1'579'581.06.

Il faut toutefois mentionner que ce résultat tient compte des quatre éléments principaux suivants relevant d'amortissements complémentaires, de non prélèvements à la réserve du BO-COSC ainsi que de la création d'une réserve et d'une provision.

Amortissements complémentaires

Tout d'abord, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires touchant directement le résultat des comptes pour un montant total de CHF 1'467'460.09 et qui relèvent des chapitres du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Dans le détail, le compte relevant du patrimoine financier est le suivant :

- 01.123 immeubles pour CHF 50'204.05 ; ce montant correspond à la part de l'investissement réalisé à charge de la Ville du Locle pour l'aménagement intérieur du bâtiment Hôtel-de-Ville 3 qui abrite le Centre international de formation continue en horlogerie depuis fin 2009.

Les comptes du patrimoine administratif quant à eux sont les suivants :

- 01.143 ouvrages de terrains bâtis et travaux en cours pour CHF 134'699.- ; il s'agit de la mise au bilan à la valeur ce CHF 1.- du silo à sel aux travaux publics dont la démolition est envisagée ces prochaines années. Pour mémoire, la démolition de cet ouvrage, qui était au départ un silo à coke pour la fabrication de gaz, et son remplacement par des silos à sel d'utilisation beaucoup plus rationnelle figure dans les investissements non retenus de la planification financière votée par votre Conseil le 22 octobre 2009 pour la raison principale que le concept final n'était alors pas encore finalisé et donc le prix pas connu.
- 01.146 mobilier, matériel, machines, véhicules pour CHF 1'006'746.48; ce montant comprend le solde de l'amortissement des investissements réalisés dans le cadre du cinquantenaire du Musée d'horlogerie du Château des Monts pour CHF 584'039.30, le matériel informatique pour l'ensemble de l'administration y compris la clinique dentaire pour CHF 188'338.86, les panneaux d'information et de promotion implantés aux entrées de la Ville pour CHF 197'690.17 et enfin le solde de matériel pour le stand de tir pour un montant de CHF 36'678.15.
- 01.153 propres établissements CHF 39'750.00 ; ce montant correspond à la part de la Ville du Locle à l'augmentation du capital actions de NEODE SA.
- 01.179 non-valeurs pour CHF 236'060.56 ; il s'agit ici de la subvention versée à la Fondation « La Bourdonnière » ainsi que de diverses études relatives au dossier UNESCO, à l'aménagement du territoire, à la mobilité et au réaménagement du Musée des beaux-arts.

Le Conseil communal a également amorti de manière supplémentaire l'étude d'implantation du BO-COSC pour CHF 2'560.70.-, montant qui vient directement en déduction de l'attribution à la réserve du BO-COSC. Ainsi le montant des amortissements complémentaires du patrimoine administratif est de CHF 1'419'816.74 dont CHF 2'560.70 n'influencent pas le résultat.

L'ensemble de ces amortissements complémentaires entraîne un allègement des charges de CHF 117'170.- pour les comptes 2010.

Non prélèvements à la réserve du BO-COSC

Comme pour le bouclage des comptes 2008, le Conseil communal estime judicieux au vu du résultat des comptes 2009 de renoncer au prélèvement à la réserve du BO-COSC pour couvrir le déficit du MHL s'élevant à CHF 1'572'328.94 y compris les charges fonctionnement du 50^e anniversaire du MHL, montant auquel viennent s'ajouter les CHF 584'039.30 d'amortissements complémentaires mentionnés ci-dessus sur l'investissement de ce 50^e. Cette décision est aussi motivée par l'évolution des résultats du BO-COSC liés à la conjoncture économique. Même si l'année 2009 permet de dégager un léger bénéfice, ce dernier est largement insuffisant pour équilibrer les comptes du Musée d'horlogerie et cette situation risque de se prolonger. De plus dès 2010 les charges de location du BO-COSC vont s'accroître de façon notable en relation avec l'occupation des nouveaux locaux indispensables à la bonne marche de ce bureau de contrôle. Ainsi, pour les années à venir, la réserve BO-COSC va être fortement mise à contribution et il apparaît judicieux au Conseil communal de la préserver en 2009.

Création d'un fonds de mesures anticycliques et projet d'agglomération pour CHF 4'500'000.-

Dans le cadre des comptes 2008, le Conseil communal avait également procédé à un certain nombre d'écritures de bouclage comportant notamment des amortissements extraordinaires. Il avait cependant conservé un résultat final de plus de 5.7 millions de francs, correspondant à une augmentation de la fortune d'un même montant, arguant que les années à venir allaient être plus difficiles au vu des prévisions conjoncturelles et estimant que cette augmentation de fortune permettrait de passer le cap sur trois ans environ. Les comptes 2009 ont montré que ce pronostic était trop pessimiste.

Pour 2009, le Conseil communal propose de constituer un fonds destiné à procéder à des investissements de nature anticyclique et qui fait l'objet du rapport 4.5.1 soumis à l'approbation du Conseil général en préalable de l'examen des comptes.

Création d'une provision

Dans le cadre de la procédure d'adoption du budget de l'Etat 2010, le Gouvernement cantonal était revenu devant le Grand Conseil avec une série de mesures ayant pour but de reporter sur les communes toute une série de charges de façon temporaire ou définitive. Au terme d'un long débat, le Législatif cantonal avait refusé cette manière de procéder mais admis en revanche l'instauration d'une contribution de solidarité unique pour 2010 à prélever par le Canton sur les communes de manière à permettre à ce dernier de boucler son budget dans le respect des mesures de frein aux dépenses et à l'endettement. Pour la Ville du Locle, cette mesure représente une charge de CHF 501'170.- à verser en 2010.

Au vu du résultat des comptes 2009, le Conseil communal propose de créer une provision correspondant à cette contribution extraordinaire de solidarité des communes pour CHF 501'170.-, d'autant plus que ce montant ne figure pas au budget 2010.

Commentaires

Ainsi, avant ces écritures de bouclage, l'excédent de recettes est de CHF 9'620'540.09 soit 12.52 % des recettes.

Le Conseil communal est bien évidemment satisfait de cette nette amélioration par rapport au budget qui prévoyait un excédent de recettes de CHF 1'048'075.-. Il relève aussi que ce résultat 2009 correspond au 86 % de celui de 2008, qui bouclait par un excédent de recettes de CHF 11'231'878.73 avant écritures de bouclage ; cette année avait été considérée alors comme extraordinaire ne pouvant pas être considérée comme année de référence.

Comme en 2008, cette évolution favorable provient d'une part de la bonne maîtrise des dépenses tant au plan des charges de personnel que des biens services et marchandises et d'autre part, et surtout une fois de plus, de la très bonne tenue des recettes des personnes morales.

En effet, au chapitre de ces dernières, l'augmentation globale, y compris les taxations tardives est de CHF 4'032'540.05 par rapport au budget prudent de 2009 et une diminution de CHF 1'045'610.20 par rapport aux comptes 2008. Cette situation est particulièrement appréciée par le Conseil communal, d'une part dans la mesure où elle apporte une amélioration au résultat des comptes de la Ville mais aussi parce qu'elle montre que la majorité de nos entreprises a traversé les perturbations conjoncturelles de 2009 sans trop de dégâts au plan financier. Au plan de l'emploi, le Conseil communal souhaite vivement que le démarrage conjoncturel permette de faire baisser le taux de chômage en ville.

En ce qui concerne les personnes physiques, la situation est davantage préoccupante. Certes, par rapport aux comptes 2008 les recettes augmentent globalement, y compris les taxations tardives, de CHF 1'132'839.08. Toutefois, ce montant est très fortement influencé par l'augmentation importante de CHF 1'507'416.- provenant de l'impôt des frontaliers. On observe donc une stagnation des tranches de l'année en cours des personnes physiques alors que les insuffisances des taxations tardives diminuent de CHF 424'495.81 respectivement de plus de 22 %. Cela signifie donc une perte de substance imposable.

En comparaison avec le budget 2009, établi de façon prudente, l'augmentation est de CHF 2'730'100.99, due essentiellement aux impôts des frontaliers pour CHF 1'769'583.00, aux insuffisances des taxations tardives pour CHF 862'486.74 et à l'impôt à la source pour CHF 203'676.19.

Au chapitre de la perception de l'impôt des personnes physiques toujours, le montant des intérêts moratoires diminue passant de CHF 284'544.86 en 2008 à 224'000.09 en 2009.

On relèvera encore les trois points suivants relatifs au compte de fonctionnement :

Tout d'abord, les charges d'aide sociale réparties par le Canton (assistance, charge nette) restent stables par rapport aux comptes 2008.

En revanche, les charges relevant des institutions à la petite enfance augmentent de 21% par rapport aux comptes 2008 mais restent dans le montant budgété.

Enfin, la part de la Ville du Locle à la péréquation financière intercommunale se monte à CHF 1'716'950.-. Elle poursuit son évolution à la baisse, en diminuant de CHF 829'903.- par rapport aux comptes 2008.

Investissements, dette et fortune

Les investissements bruts pour 2009 se montent à CHF 6'999'007.41 et les investissements nets à CHF 6'947'724.91.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et supplémentaires du patrimoine administratif, se monte à CHF 6'133'092.86. Elle diminue puisqu'elle était de CHF 12'695'885.16 en 2008 et de CHF 7'978'939.46 en 2007.

La dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2009 à CHF 109'216'150.-. Ce solde représente une diminution de CHF 15'134'580.- par rapport à l'année précédente. Le montant dû par Viteos SA a augmenté de CHF 1'500'000.- en chiffre rond par le solde du compte courant.

Enfin, la fortune passe de CHF 28'015'095.86 au 31 décembre 2008 à CHF 30'040'190.92 au 31 décembre 2009, soit une augmentation de CHF 2'025'095.06.

Conclusions

Le Conseil communal relève que malgré les turbulences de l'économie mondiale, les comptes communaux 2009 présentent le deuxième meilleur résultat de ces dernières décennies après l'année exceptionnelle de 2008. Il se réjouit de la bonne tenue de notre économie locale et envisage l'avenir avec une confiance réaliste au vu des frémissements de la reprise économique qui se font sentir.

Il reste toutefois préoccupé par la baisse démographique qui s'est accentuée en 2009. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas relâcher ses efforts pour favoriser l'installation de nouveaux habitants dans notre ville et inciter les autochtones à y demeurer en améliorant encore l'attractivité de notre ville. Il veillera à mettre la priorité dans ce domaine au travers notamment de l'utilisation de la réserve pour investissements anticycliques dès 2010.

Il ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité.

LE CONSEIL COMMUNAL